COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DE KERNERS-BILOURIS

Sur convocation du président, le conseil portuaire de Kerners s'est réuni le 01 décembre 2017 à 16h, à la Maison des Associations d'Arzon.

Etaient présents :

- M. Roland TABART, Maire d'Arzon, Président du conseil portuaire, Titulaire,
- M. Claude BOURIN, 1er adjoint, Président du conseil portuaire, suppléant,
- Mme Charlène EVARISTE, représentant des personnels concernés par la gestion du port, Titulaire,
- M. Stéphane TESSIER, représentant des personnels concernés par la gestion du port, Suppléant,
- M. Bruno BLANCHO, usager du port désigné par le Maire, Titulaire,
- M. Jean-Louis JACQUIER, Président de l'ANAK, usager désigné par l'association des usagers, Titulaire,
- Mr Hervé FEURPRIER, usager désigné par l'association des usagers, Titulaire,
- Mr Laurent LABEYRIE, usager désigné par l'association des usagers, Titulaire
- M. François PERUS, représentant des usagers du port, désigné par le Maire, Titulaire,
- M. Yves LE GAC, représentant des usagers du port, désigné par le Maire, Titulaire,
- M. Bernard LE SAOUT, représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan,

Assistaient également :

- Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle aménagement et développement,
- Mme Marion AMBLARD, membre du personnel chargée du suivi budgétaire du port,
- Mr Didier BERNA, Adjoint au Maire,
- Mr Francis DUMORTIER, Membre du Conseil Municipal.

Le Quorum étant atteint, **Monsieur Roland TABART**, Président du Conseil portuaire, Maire d'Arzon, ouvre la séance à 16h.
Il précise que le conseil portuaire de Port-Navalo s'est très bien déroulé avec un bilan satisfaisant et l'émergence d'une réflexion positive sur l'évolution des comportements dans le domaine du nautisme.
Il annonce les résultats exceptionnels réalisés par la Compagnie des ports du Morbihan précisant l'importance de leur appui pour la réhabilitation du môle Fernand Calage.

Mr Stéphane TESSIER, représentant du personnel du concessionnaire suppléant, rappelle l'ordre du jour :

Rappel de l'ordre du jour :

1. Pré-Bilan financier 2017
2. Bilan des actions 2017
3. Bilan Passeport escales
4. Projets 2018
5. Tarifs 2018
6. Questions diverses

1- Pré-Bilan financier 2017 avant clôture de l'exercice

Mme Marion AMBLARD, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement, arrêtés au 30 novembre 2017, aux membres du Conseil Portuaire. Elle précise que les charges de personnels sont au-dessus du tableau communiqué précédemment puisque une mise à jour a été réalisée entre temps.

Mr TABART précise que le budget est équilibré.

Mr Jean-Louis JACQUIER, représentant des usagers du port, demande des précisions sur les ventes de produits détaillés. (Ligne chapitre R70)

Mme AMBLARD répond qu'il s'agit des recettes perçues (contrats annuels, de passages) et également les redevances passagers de la compagnie maritime « le Passeur des Iles »

Mr Laurent LABEYRIE, représentant des usagers du port insiste sur les problèmes de stationnement et propose la mise en place d'une redevance s'intégrant dans les recettes.

Avis du conseil sur le Pré-Bilan financier :

Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier.

2- Bilan des actions 2017 :

Entretien des mouillages : **Mr TESSIER** illustre l'entretien des mouillages, réalisé par l'équipe du port, en présentant la photographie d'une bouée saisie par la grue au-dessus de la barge entremêlée de bouts, insistant sur le fait que les plaisanciers doivent retirer leurs bouts lorsque leur bateau quitte le mouillage pour hivernage afin de faciliter l'entretien.

Entretien des cales **:** Il précise que l'entretien des cales est effectué avec des produits « 0 phyto » et que des essais concluants ont été réalisés à l'aide d'un appareil thermique nécessitant cependant des interventions plus nombreuses.

Balisage des plages : Il rappelle l'installation et le retrait du balisage des plages et des zones de baignade en juin et septembre, pour environ 90 bouées, comme chaque année.

Campagne d'enlèvement des annexes épaves : Il présente les chiffres concernant l'enlèvement des annexes non identifiées jugées inutilisées, soit 17 en 2016 contre 12 cette année. Cette campagne est menée une fois par an.

Mr TABART insiste sur les « annexes mortes » qui se trouvent dans les râteliers et qui ne naviguent plus du tout, certainement suite à des ventes de navires.

Encaissement des nuitées et surveillance du plan d'eau : **Mr TESSIER** explique que comme chaque année, les agents portuaires avec le semi-rigide du port encaissent les nuitées des navires de passage et surveillent le plan d'eau régulièrement.

Pesée des bateaux : Il annonce une nouveauté, mise en place en septembre, qui consiste à peser automatiquement les bateaux manutentionnés. Environ 95% des bateaux présentent un poids supérieur aux données renseignées dans leur contrat, basées jusqu'alors sur les longueurs indiquées dans les fiches techniques des constructeurs.

Diagnostic du môle Fernand Calage : Il rappelle le diagnostic réalisé par l'entreprise ACCOAST sur les fondations du môle Fernand Calage et annonce l'obligation de réaliser des travaux après la saison 2018 pour sa réhabilitation.

Etude de remplacement des pontons : Il précise que l'état actuel des pontons à Port-Navalo a nécessité l'étude de plusieurs solutions pour leur remise aux normes.

Avant-projet de remplacement de la barge : **Mr TESSIER** explique que suite à la visite de sécurité de la barge, celle-ci a dû être immobilisée le 30 octobre car elle présentait des signes très avancés d'électrolyse.

Mme PETRO explique alors que plusieurs études ont été menées afin de définir la solution la mieux adaptée et la moins coûteuse permettant de pallier à ce manque, soit :

- Avoir recours à un prestataire extérieur : 83 000 euros /an
- Réparer la barge : 90 000 euros sachant que l'achat et l'entretien de la barge ont coûté 170 900 euros depuis 2006
- Acquisition d'une nouvelle barge (190 000 euros à 200 000 euros) avec possibilité de la rentabiliser en offrant des prestations pour d'autres ports du Golfe (des contacts ont déjà été pris)

Elle précise que cette troisième proposition pourrait être réalisée sans emprunt.

Mr TABART dénonce le gouffre financier lié au SABLAC et indique qu'il serait préférable d'opter pour l'achat d'une barge neuve et d'envisager un retour sur investissement grâce à de nouvelles recettes liées à la proposition de prestations extérieures.

Mr Claude BOURIN, représentant du Conseil municipal, délégué aux affaires maritimes, ajoute qu'une barge à disposition du service portuaire favorise la réactivité en cas de dysfonctionnements sur le plan d'eau garantissant ainsi la sécurité des usagers. Il s'agit d'un moyen fiable pour intervenir.

Modification des tarifs et règlementation : **Mr TESSIER** explique qu'un travail important d'analyse a été réalisé par madame Evariste sur les tarifs et la règlementation.

Site internet **: Mme PETRO** annonce le lancement d'un nouveau site internet géré par Mme EVARISTE, avec une mise en service en 2018. Ce site est plus attractif et permet des mises à jour plus rapides.

3- Bilan Passeport escales

Mr JACQUIER indique qu'il recevait auparavant un bilan annuel du dispositif « Passeport escales ».

Mr TESSIER répond que l'année prochaine un tableau sera de nouveau transmis. Il présente ensuite les recettes et dépenses globales liées au dispositif « passeport escales ». Le déficit a diminué de 1 517 € sur les trois régies par rapport à 2016.

Il rappelle que le dispositif « passeport escales » est avant tout une action de communication pour les ports et mouillages d'Arzon. Il précise que le bilan financier du dispositif « Passeport escales » ne peut pas être excédentaire puisque les tarifs des escales dans les ports partenaires sont plus élevés que ceux de Port-Navalo. Il indique également l'importance de figurer dans le guide « Passeport escales » malgré son coût important car celui-ci est distribué à l'ensemble des plaisanciers des ports partenaires et apporte une publicité non négligeable.

4- Projets 2018

Mr BOURIN précise que le vote du 15 décembre prochain déterminera la reprise ou non du môle par la Compagnie des Ports du Morbihan et indique le début des travaux de réhabilitation après la saison 2018.

Mr TABART rappelle qu'environ 170 000 passagers sont embarqués et débarqués par an à Port-Navalo contre 10 000 au port de Kerners-Bilouris.

Les Pontons :

Mr TESSIER reprend la parole pour expliquer le mauvais état des pontons et les études menées pour choisir la meilleure option de remise aux normes, à savoir, la réparation de ces derniers ou leur remplacement. Une première piste de rachat de pontons d'occasion auprès de la CPM à Port Haliguen a été écartée après visite sur site.
Une seconde piste a été étudiée concernant la modernisation des installations, à savoir des pontons neufs montés sur pieux permettant une meilleure tenue face aux aléas climatiques, cependant les coûts très importants, les délais et les critères de faisabilité (Natura 2000, lois sur l'eau...) ont écarté cette option. **Mr TESSIER** précise que l'urgence de la situation impose une réparation des pontons avec un prolongement des deux bouts de pontons au moyen de deux structures d'occasion (piste de rachat au port de Port Haliguen en cours d'analyse).

La barge :

Mr TESSIER poursuit les projets en évoquant le lancement en décembre 2017 d'un marché pour la construction d'une nouvelle barge précisant que celle-ci devra être opérationnelle pour novembre 2018. La durée des travaux étant de 10 mois.

Voie de manutention de Port-Navalo :

Mr TESSIER annonce le projet d'amélioration de la voie de manutention présentant

actuellement un danger pour les piétons et les vélos circulant le long des pontons puisque les engins de manutentions circulent sur cette même zone, relativement étroite.

Il évoque également un projet de réfection de l'éclairage et la possibilité d'installer un dispositif de vidéosurveillance ou un système de détection.

Mr BOURIN ajoute qu'une amélioration de la circulation sur le parking public sera mise en place facilitant ainsi le travail d'Arzon Evènements lors des manifestations.

Cabane de Kerners

Mme PETRO propose une amélioration de l'affichage sur la cabane située près de la cale.

Elle précise que la cabane pourrait être louée, par le biais d'une convention, lors de la saison estivale au Passeur des îles servant ainsi de box à billetterie.

Mme PETRO annonce cependant le manque d'électricité et indique que les travaux de mise aux normes seraient nécessaires avec une estimation du coût compris entre 3 000 € et 4 000 € avec déclaration et avis des bâtiments de France.

Mr JACQUIER expose son inquiétude quant à l'installation d'une billetterie, craignant une gêne pour l'accès à la cale causée par une file d'attente.

Avis favorable du conseil portuaire pour le projet de réaménagement de la cabane. Une convention devra être établie avec la compagnie maritime locataire du box , celle-ci devra prévoir des actions canalisant le public et sécurisant l'accès à la cale.

Mr JACQUIER constate la détérioration de la cale proposant de limiter l'accostage du Passeur des îles à un seul côté de la cale.

Il demande une amélioration du système d'accès à l'eau proposant de supprimer le système de bouton poussoir.

Il propose également d'améliorer le système d'accès aux râteliers proposant une gestion par l'ANAK avec un système d'autocollant, attribuant les râteliers les plus proches de la cale aux plaisanciers naviguant fréquemment.

Mr BOURIN précise que des pistes sont actuellement en étude pour l'amélioration du stationnement.

Mr Bruno BLANCHO, représentant des usagers du port, propose de développer l'Arzibus afin de désengorger le nombre de véhicules stationnés.

Mr Yves LE GAC, représentant des usagers du port, indique que deux moteurs ont été volés en 2017 et précise que les plaisanciers ne déposent pas toujours plainte faute de détenir les numéros de série des moteurs souvent égarés.

Mme Charlène EVARISTE, personnel concerné par la gestion du port, précise que les numéros de série des moteurs sont pour la plupart connus du service du port si les plaisanciers souhaitent les récupérer, ils peuvent en faire la demande.

5- Tarifs 2018

Mr TESSIER propose d'expliquer les tarifs sur lesquels Mme EVARISTE a travaillé et annonce une hausse globale de 1%.

Mr BOURIN ajoute que cette hausse se justifie par les travaux et investissements prévus en 2018.

Mr TESSIER présente les propositions de hausse de tarifs des plates sur corps-morts envisagées pour 2019 après concertation au 1er trimestre 2018 avec les associations de plaisanciers. Le prix actuel est d'une vingtaine d'euros alors que les coûts d'entretien du mouillage sont identiques à ceux d'un mouillage classique, soit environ 110 €/mouillage (hors redevance).

Mr BOURIN précise que l'augmentation envisagée n'a pas pour but de faire un bénéfice au détriment de l'usager mais bien de facturer à ce dernier le véritable coût de revient supporté actuellement par le bureau des ports et mouillages.

Mr TABART précise que les plates amarrées en « va et vient » sont un danger puisque les hélices des bateaux peuvent s'y coincer, précisant toutefois qu'elles font par ailleurs partie intégrante du paysage Arzonnais.

Mr TESSIER propose une augmentation de la redevance annuelle des plates sur ancre pour 2019 et annonce la création d'un tarif de passage soit 20 €/semaine dès 2018.

Il annonce aussi une restructuration des contrats de passage et des tarifs des escales passant par une augmentation du nombre de catégories tarifaires.

Il poursuit ensuite en évoquant les tarifs de manutentions énonçant l'augmentation du nombre de catégories tarifaires pour les prestations de matage et démâtage.

Il présente ensuite la création :

- d'un tarif de location de ber pour une durée de 24H ;
- la création d'un tarif de location de terre-plein à la journée concernant les stockages à terre inférieur à un mois et hors forfait aller-retour ;
- la création d'un tarif de calage à terre applicable lorsqu'il n'y a pas de location de ber et qu'un calage est nécessaire sur ber personnel ;
- la création d'une prestation de location de nettoyeur à haute pression appliquant un tarif à la demi-journée.

Mr TESSIER donne la parole à Mme EVARISTE pour présenter le travail qu'elle a également réalisé au sujet de la règlementation.

Mme EVARISTE propose de rajouter un article au règlement de police et d'exploitation concernant les principes de copropriété. Cet article préciserait que l'usager titulaire de la réservation d'emplacement annuel doit être majoritairement propriétaire du navire afin de limiter les risques de vente du navire avec sous-location ou cession du corps-mort.

Elle propose également la création d'un article encadrant les changements de navire. Elle explique le problème des listes d'attente qui stagnent pour les grandes unités car les titulaires de petites unités changent de catégorie de navire (pour une plus grande unité) sans consultation des listes d'attente. L'article proposé serait rédigé comme suit : « Lors d'une attribution d'un contrat annuel, la date d'inscription initiale en liste d'attente est conservée par le service portuaire. Celle-ci servira de référence dans le cas d'une demande

de changement de catégorie auprès du service portuaire. Une nouvelle attribution sera possible s'il n'y a pas de personnes inscrites en liste d'attente à une date antérieure. »

Mme EVARISTE propose aussi de modifier la règlementation, à savoir :

- la suppression des relances de renouvellements d'inscription en listes d'attentes ;
- la suppression des confirmations de réservations temporaires imposées aux demandeurs, l'équipe portuaire relancera automatiquement la demande au minimum deux semaines avant le début du séjour réservé ;
- la diffusion des listes au bureau des ports et mouillages et sur le site internet ;
- d'ajouter un article au sujet de l'utilisation de la potence dont l'usage doit être exclusivement réservé aux personnels du port ;
- Créer un « mini règlement » pour les contrats annuels et temporaires ;
- Demander chaque année, l'acte de francisation ou la carte de circulation du navire (les originaux afin de limiter les risques de fraudes liés aux ventes de bateau avec cession du corps-mort ou sous-location)

Elle explique aussi que les contrats annuels étant tacitement reconductible, le contact avec certains usagers est quasiment inexistant, la présentation des papiers permettrait de pallier à cette distance.

Mr TESSIER interroge l'Assemblée sur d'éventuelles questions

Mr TABART demande si l'avis du Conseil est favorable sur la proposition de tarifs 2018 et sur les projets de modification du règlement d'exploitation.

Les membres du conseil portuaires sont favorables à l'unanimité. Il conclut en remerciant les membres du conseil portuaire de leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 18H.

Fait à Arzon, le 29/01/2018

M. Roland TABART
Président du Conseil portuaire
Maire d'Arzon

Mme Charlène EVARISTE
Secrétaire de séance

Copie à :

- Tous les membres titulaires du Conseil portuaire de Kerners.